

## Les 5 catégories d'Attestation de Capacité

- **Catégorie I** : Contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, mise en service, récupération des fluides de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur,
- **Catégorie II** : Maintenance et entretien, mise en service, récupération des fluides des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur contenant moins de 2 kg de fluide frigorigène et contrôle d'étanchéité des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur,
- **Catégorie III** : Récupération des fluides des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur contenant moins de 2 kg de fluide frigorigène,
- **Catégorie IV** : Contrôle d'étanchéité des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur,
- **Catégorie V** : Contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, mise en service, récupération des fluides des systèmes de climatisation de véhicules, engins et matériels mentionnés à l'article R.311-1 du code de la route.

Opérations	Équipement de réfrigération fixe et embarquée et équipements de climatisation (en dehors de l'automobile)				Climatisation automobile de véhicules, engins et matériels mentionnés à l'article R 311-1 du Code de la Route
	I	II	III	IV	V
Contrôle d'étanchéité	oui	oui	non	oui	oui
Récupération des fluides frigorigènes	oui	< 2 kg	< 2 kg	non	oui
Mise en service, maintenance/entretien	oui	< 2 kg	non	non	oui